

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 78 (1986)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Quelque thèses pour animer un débat  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-386257>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Quelques thèses pour animer un débat

Dans les sept thèses qui suivent, Guido Pult a d'abord résumé les conclusions de son article. Il montre ensuite quelles conséquences peuvent en être tirées par le mouvement syndical: refus des solutions protectionnistes pour l'emploi en Suisse; acceptation de la pluralité des politiques économiques du tiers monde; répartition des coûts et distribution des bénéfices nés des relations avec le tiers monde; participation des travailleurs aux choix stratégiques des entreprises. Des thèmes dont il importe qu'ils soient approfondis par les salariés des secteurs concernés.

1. Depuis les années 1970 notamment, dans certaines branches de l'industrie suisse, de nombreux postes de travail ont été détruits par la concurrence des pays à bas salaires. Ce processus souvent douloureux est source de préoccupation et appelle des réactions. Mais l'identification à la cause des travailleurs directement concernés ne doit pas faire perdre de vue les réelles proportions du problème. En effet, jusqu'ici la concurrence du tiers monde n'a joué de rôle majeur que dans un nombre très limité de secteurs, par exemple dans l'horlogerie, le vêtement et les textiles. Il importe aussi de souligner que, dans les importations totales suisses, la part échéant au tiers monde (si on exclut les pays de l'OPEP) est proche de 5% et n'a augmenté que très légèrement au cours des quinze dernières années. La modestie de ces chiffres ne concorde pas avec l'idée que se fait souvent l'opinion publique. Elle surestime le phénomène; vraisemblablement pour deux raisons: le fait que, là où elle se manifeste, la concurrence du tiers monde est violente, mais justement parce qu'elle est concentrée dans certains secteurs; et le fait que cette concurrence concerne très souvent des biens de consommation bon marché, c'est-à-dire des biens avec lesquels la population entre fréquemment en contact. Quant à l'avenir, les prévisions sont particulièrement difficiles. D'une part la pression des pays à bas salaires tend à toucher un nombre croissant de branches. D'un autre côté, l'adoption de nouvelles techniques de production, plus sophistiquées et à plus haute intensité de capital, a permis même à des activités qu'on croyait définitivement abandonnées au tiers monde de redevenir rentables.
2. Si on n'accepte pas que le tiers monde fasse concurrence aux marchandises suisses, on ne peut non plus légitimer la réciproque, à savoir que les produits suisses se répandent dans le tiers monde. Or, l'excédent commercial que la Suisse réalise dans ses échanges avec le tiers monde (pays de l'OPEP exclus) est tel que le nombre de postes de travail créés en Suisse dépasse vraisemblablement d'au

moins 30 000 le nombre d'emplois détruits. Au cours des dix dernières années, les exportations augmentant à un rythme proche de celui des importations, ce chiffre semble avoir été relativement stable. Ce calcul ne tient pas compte de la concurrence que les pays du tiers monde excercent à l'égard des exportations suisses sur des marchés tiers. Mais il n'y a pas d'indice qu'en incluant cette donnée supplémentaire le chiffre mentionné subisse une modification substantielle.

3. La concurrence du tiers monde passe aussi par la création ou le développement de filiales par les multinationales suisses. Il semble toutefois que ces investissements s'expliquent davantage par la volonté de faciliter l'accès au marché local, notamment en contournant des barrières douanières, que par l'attrait des bas salaires. Comme ces investissements comportent le flux de biens et services à partir de la maison mère, il est probable que, contrairement aux apparences, ils se traduisent par un effet positif sur l'emploi global en Suisse.
4. La concurrence accrue que le tiers monde exerce sur certains produits suisses n'est qu'un aspect d'un processus d'industrialisation qui, en même temps, stimule les exportations d'autres produits. Il y a donc là, pour la Suisse, une chance de s'insérer dans une nouvelle division internationale du travail, en en retirant les avantages qui en découlent quant au bien-être matériel. Dans ce processus, ce qui peut nous blesser n'est éventuellement – au niveau de l'amour-propre – que la renonciation progressive à user d'un pouvoir économique bien supérieur au poids de la population suisse par rapport à la population mondiale. Mais il va de soi, au vu de la situation régnant aujourd'hui dans les pays du tiers monde, que nos premières préoccupations doivent être les conséquences que l'éventuelle nouvelle division internationale du travail aura pour ces pays. A ce propos, il faut admettre que d'autres optiques de développement sont concevables, des optiques qui excluent une intensification des échanges entre le tiers monde et le Nord. Cependant, leur viabilité et leur opportunité sont loin d'être reconnues. Dans ces conditions, il serait irresponsable de négliger l'importance que l'accroissement des échanges avec le Nord représente pour le Sud. Ce qui ne doit pas empêcher non plus de reconnaître que le processus en question est timide, procède par à coups et surtout ne concerne qu'une minorité de pays.
5. Les considérations précédentes devraient suffire pour montrer que les intérêts des travailleurs appartenant aux secteurs menacés ne seraient être défendus par des mesures protectionnistes: d'une part, elles auraient un caractère barbare à l'égard du tiers monde; de plus, elles ne correspondraient pas à l'intérêt général de la Suisse. On peut aussi ajouter qu'elles seraient largement inefficaces. En effet, la Suisse étant un petit pays, les marchés extérieurs jouent pour ses

industries un rôle majeur. Et le protectionnisme ne nous mettrait pas à l'abri de la concurrence sur ces autres marchés.

6. Nos autorités, conscientes que pour un pays comme le nôtre le protectionnisme a des conséquences néfastes, même à l'égard de nos relations avec le tiers monde, se font souvent les champions d'un libre échangisme particulièrement pur. En réalité, pour ce qui a trait aux pays du tiers monde, de telles pressions ne vont pas nécessairement dans la bonne direction. Ce qui est bon pour la Suisse ne l'est pas forcément pour les pays en voie de développement: la lenteur de la construction d'une industrie d'exportation peut rendre difficile la reconversion des ressources qui seraient libérées à la suite d'une trop forte ouverture aux produits étrangers; à l'opposé, dans certains cas, les obstacles aux importations favorisent l'implantation d'industries étrangères stimulant les exportations; une plus grande ouverture vers l'étranger implique également un coût, en termes d'une plus grande exposition aux fluctuations du marché mondial. Pour des pays dont le niveau de vie est proche du minimum vital et dont le principal produit d'exportation – les biens primaires – est soumis à des fluctuations de prix considérables, ce coût peut être supérieur aux avantages. Dans ce cas, une plus grande ouverture ne pourrait se révéler opportune que si elle est réalisée lentement, parallèlement à l'accroissement du niveau de vie et à la diversification des exportations.
7. Il serait par ailleurs inacceptable qu'en Suisse le coût d'une nouvelle division du travail soit uniquement supporté par les secteurs menacés. La justice exige qu'une partie des gains que le processus en question crée dans les autres secteurs et pour les consommateurs soit utilisée pour réduire les effets négatifs qu'il provoque ailleurs. Sur le plan des principes généraux, cela peut être réalisé notamment de deux façons: (1) par l'adoption d'une politique qui stimule durablement la création de nouveaux postes de travail, de manière à favoriser les reconversions professionnelles. Une telle ligne ne correspond pas nécessairement à une politique de croissance, car elle peut aussi découler d'une réduction de la durée du travail; (2) par le financement de mesures adéquates d'ajustement, en particulier d'aide à la mobilité interprofessionnelle.

Il importe en outre que les entreprises assurent une transmission rapide aux travailleurs des informations concernant l'évolution des affaires et les décisions stratégiques. On entre là dans la problématique de la participation.







